
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MAI 1865.

TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS.

ARTICLE PREMIER.

Amendement au § 10 (la Meuse).

Au lieu de	fr. 2,000,000
Dire	5,500,000

F. MOUCHEUR.
A. WASSEIGE.
THIBAUT.

§ 3^{bis}.

Pour exécution des travaux complémentaires, jugés nécessaires d'après des études antérieures, pour assurer une bonne navigation intermittente sur la Grande-Nèthe. fr. 1,300,000
à répartir sur plusieurs exercices.

DE MÉRODE-WESTERLOO.
COOMANS.
APH. NOTHOMB.
J. NOTELTEIRS.
L. D'URSEL.

(¹) Projet de loi, n° 137.
Rapport, n° 189.

Amendement au § 14.

Les soussignés ont l'honneur de proposer au § 14, l'addition suivante : et dans le *Limbourg*, et de porter le crédit à 3,000,000 au lieu de 2,000,000.

DE THEUX.

LOUIS JULLIOT.

THONISSEN.

V^{te} VILAIN XIII.

Bon G. DE WOELMONT.

ART. 2 nouveau.

Les crédits ci-dessus seront couverts jusqu'à concurrence de 60.000,000 de francs par l'emprunt et pour le surplus par les ressources ordinaires de l'État.

F. MONCHEUR.

THIBAUT.

A. WASSEIGE.
